

Nos réf.:09/CRAT A.817-AN

ВВ

Le 26 juin 2009

## Avis relatif à la demande de permis unique portant sur la mise à jour des autorisations et l'implantation d'un nouveau parking chez GlaxoSmithKline à WAVRE

La Commission régionale d'aménagement du territoire, section Aménagement normatif, a examiné la demande de permis unique visant la mise à jour des autorisations de certaines installations classées et l'implantation d'un nouveau parking chez GlaxoSmithKline à WAVRE

La demande de permis unique émane de la société GlaxoSmithKline.

L'étude d'incidences a été réalisée par le bureau d'études AGECO, dûment agréé pour ce type de projets.

L'ensemble du dossier a été réceptionné par la CRAT en date du 15 mai 2009.

Sur proposition de la section, la CRAT rend l'avis suivant en date du 26 juin 2009 :

## 1. Sur le projet

Considérant que le projet est inscrit en zone d'activité économique industrielle au plan de secteur ;

Considérant que le projet consiste à mettre à jour les autorisations de certaines installations classées déjà présentes sur le site;

Considérant que le projet prévoit de construire et d'exploiter un nouveau parking de plusieurs étages et d'une capacité de 886 places, et qu'il sera situé au centre du site sur l'emplacement d'un parking existant ; que ce nouveau parking s'inscrit dans le cadre d'une gestion plus parcimonieuse de l'espace disponible au sein du site ;

Considérant que les impacts paysagers du nouveau parking sont assez faibles au vu de sa localisation au centre du site et au vu de la situation topographique par rapport à l'ensemble des bâtiments le bordant ;

La CRAT remet un avis favorable sur l'opportunité du projet tel que présenté.

Réf.: 09/CRAT-A.817-AN



De plus, la CRAT fait siennes l'ensemble des recommandations du bureau d'étude d'incidences et insiste plus particulièrement sur la nécessité de prévoir un système de récupération des eaux pluviales en vue de leur réutilisation pour certaines activités (nettoyage, eaux sanitaires...).

La CRAT attire également l'attention de l'autorité compétente sur les problèmes récurrents de mobilité sur l'ensemble du zoning de Wavre- Nord et préconise un développement accru d'une mobilité alternative à la voiture.

## 2. Sur la qualité de l'étude d'incidences

La CRAT estime que l'auteur a réalisé une étude de bonne qualité.

Pierre GOT, Président.

\_2